

RÉDIGER UN PRORAMME ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE - Distanciel

Cette formation traite de la rédaction d'un programme architectural, technique et fonctionnel d'une opération de construction ou de réhabilitation publique en vue de rédiger un programme ou de missionner un programmiste.

Objectifs opérationnels

- Appliquer la méthodologie et les étapes d'une opération : collecte des données, scénarios de faisabilité, pré-programme, estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement, programme détaillé
- Rédiger le programme architectural, technique et fonctionnel d'une opération de construction ou de réhabilitation publique
- Organiser et mener une consultation de maîtrise d'oeuvre (cas d'un concours de MOE)

Public Concerné

- Architectes
- Maîtres d'oeuvre
- Maîtres d'ouvrage
- Chefs de projets de la maîtrise d'ouvrage, en bureau d'études et d'ingénierie
- Assistants à la maîtrise d'ouvrage
- Responsables techniques, administratifs et juridiques de la maîtrise d'ouvrage

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation réclame une connaissance générale de la construction publique. Elle ne fait pas l'objet d'une évaluation des connaissances avant l'entrée en session.

Contenu

Fondamentaux transposés dans le Livre IV du code de la commande publique

- Principes qui régissent la maîtrise d'ouvrage publique
- La définition de la maîtrise d'ouvrage publique et le champ d'application du livre IV du CCP
- Présentation des principaux acteurs de la construction

Programme et passation d'un marché de programmiste

- Définition d'un programme architectural, fonctionnel et technique
- Quand doit-on le rédiger ?
- Acteurs de la programmation
- Différentes missions du programmiste et étapes de la programmation
- Les obligations du maître d'ouvrage au regard de la programmation
- Conditions d'évolution du programme
- Étapes de la consultation d'un programmiste
- Quelle procédure retenir ?
- Rédaction d'un Marché de Procédure Adaptée (MAPA) de programmation

Programmation générale et préprogramme

- Recueil des données et état des lieux
- Contraintes et exigences réglementaires
- Préprogramme
- Analyse des besoins, définition des objectifs
- Surfaces, schéma fonctionnel
- Objectifs et caractéristiques des activités
- Faisabilité, scénarios d'implantation
- Coûts prévisionnels, coût global et planning de l'opération
- Étapes de la validation par la maîtrise d'ouvrage

Programmation détaillée

- Programme architectural, fonctionnel et technique
- Programme général

- Présentation des données, besoins, contraintes, exigences et performances
- Spécifications techniques
 - Programme détaillé
- Les fiches techniques détaillées des espaces
 - Étapes de la validation par la maîtrise d'ouvrage

Cas pratique : présentation d'un préprogramme et d'un programme architectural, technique et fonctionnel

AMO pour le choix du Maître d'Œuvre (cas d'un concours)

- Assistance pour l'organisation du concours
- Rédaction de l'avis et du règlement de concours
- Assistance pour le choix des candidatures
- Visite du site et séance questions – réponses
- Assistance pour le choix du projet
- Rédaction d'un marché de maîtrise d'œuvre

Cas pratique : présentation d'un règlement de concours et d'un rapport de la commission technique en phase candidatures et offres

Principes du suivi du projet

- Obligations du Maître d'Œuvre pendant les études
 - Vérification de la conformité des études au programme
 - Compatibilité de l'enveloppe financière au programme
 - Faisabilité en termes de planning
- Étapes de la validation par le maître d'ouvrage

Cette formation est également réalisée en Présentiel.

■ Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'apports de méthodologies, d'exemples commentés de documents, d'exercices et d'études de cas concrets de programmes réalisés, d'un règlement de concours, d'un rapport de la commission technique en phase candidatures et offres.

■ Modalités de suivi

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

MOYENS TECHNIQUES

La formation se déroule sur la plateforme web TEAMS et s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

Les Co-Intervenants sont des formateurs qualifiés et spécialistes expérimentés dans leur domaine d'intervention (directeur de programmes, AMO ou responsable de projet).

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Sabrina BENCHERRAT
Cheffe projets formation

Tél. : 0130852409
Mail : formation@groupeginger.com